



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE HERAULT

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 29 - JUILLET 2011**

# SOMMAIRE

## Centre Hospitalier

Décision - Délégation de signature Monsieur Gilles LAUNAY .....	1
Décision - Délégation de signature Monsieur Pierre- Jean DOMENGES .....	3
Décision - Délégation de signature pour Mme BARBEZIEUX Catherine .....	5

## DDTM 34

Arrêté N °2011187-0002 - DDTM 34 - 2011-07-01043 - Subdélégation de signature (Ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses) .....	8
Arrêté N °2011187-0007 - DDTM 34 - 2011-07-01041 - Subdélégation de signature.....	12



**DECISION N° 2011-47 PORTANT  
DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le Directeur Général,**

- VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,
- VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 modifié par décret n°2010-259 du 11 mars 2010 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements publics de santé,
- VU les arrêtés ministériels en date du 12 décembre 1990 portant nomination de Monsieur Gilles LAUNAY en qualité d'Attaché de Direction au CHRU de Montpellier, et du 12 juillet 1999 le nommant Directeur Adjoint de 2<sup>ème</sup> classe au CHRU de Montpellier, et à ce jour Directeur Adjoint hors classe au CHRU de Montpellier,
- VU l'arrêté ministériel en date du 26 mai 2003 portant nomination de Madame Anne MOULIN-ROCHE en qualité de Directeur adjoint de 3<sup>ème</sup> classe au CHRU de Montpellier et à ce jour Directeur Adjoint hors classe au CHRU de Montpellier,
- VU le décret du 10 janvier 2011 portant nomination de Monsieur Philippe DOMY, en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (Hérault),
- CONSIDERANT l'organigramme de gouvernance en date du 17 janvier 2011,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** - Délégation permanente est donnée à Monsieur Gilles LAUNAY, en sa qualité de Secrétaire Général, à l'effet de signer au nom du Directeur Général :

1.1 - toutes décisions et tous documents dont l'urgence ne permettrait pas d'attendre le retour du Directeur Général ou du Directeur Général Adjoint en cas d'absence ou d'indisponibilité simultanées, à charge pour lui d'en rendre compte dès que possible au Directeur Général ou au Directeur Général Adjoint.

1.2 - Tous marchés et contrats gérés par la Direction des Achats et des Marchés publics ;

1.3 - En l'absence de leur directeur coordonnateur, toutes décisions et tous documents relatifs à la gestion du pôle des Directions prestataires de services et du pôle Opérationnel de l'Offre de soins.

**ARTICLE 2** - Délégation permanente est donnée à Monsieur Gilles LAUNAY en sa qualité de directeur coordonnateur du pôle Stratégie et de la direction de la Recherche et de l'Innovation, à l'effet de signer au nom du Directeur Général du CHRU :

2.1 - toutes décisions et tous documents relatifs à la gestion du pôle Stratégie et à la direction de la Recherche et de l'Innovation ;

2.2 - toutes correspondances internes et externes concernant le pôle Stratégie et de la direction de la Recherche et de l'Innovation, à l'exclusion des courriers échangés avec le Président du Conseil de Surveillance, les élus locaux et nationaux et les autorités de tutelle. Toutefois, les réponses urgentes sous forme électronique à des demandes de la tutelle exprimées elles-mêmes sous forme électronique pourront être adressées directement au demandeur par le Secrétaire Général, après avoir apprécié, sous sa responsabilité, l'opportunité d'une validation préalable par la Direction Générale, laquelle devra systématiquement être destinataire d'une copie des échanges intervenus.

**ARTICLE 3** - En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Gilles LAUNAY, délégation est donnée à Madame Anne MOULIN-ROCHE, directrice des Affaires Médicales, de la Formation Médicale et des Réseaux et Partenariats, à l'effet de signer dans la limite des attributions de Monsieur Gilles LAUNAY dans ce domaine et au nom du Directeur Général, l'ensemble des documents, décisions et correspondances visés à l'article 2 à l'exception de ceux mis à l'article 1.2.

**ARTICLE 4** - En tant que Directeur de garde, Monsieur Gilles LAUNAY, est également habilité à signer, pendant la période de garde, tous documents nécessaires à la continuité du bon fonctionnement du service public hospitalier.

**ARTICLE 5** - La présente décision prend effet à partir de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Hérault. Elle annule et remplace la décision n° 2011-02 du 17 janvier 2011.

Fait à Montpellier, le 29 juin 2011

Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Domy', written over a faint, stylized graphic element.

Philippe DOMY

**DECISION N° 2011-46 PORTANT  
DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le Directeur Général,**

- VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,
- VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 modifié par décret n°2010-259 du 11 mars 2010 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements publics de santé,
- VU les arrêtés ministériels en date du 19 septembre 1994 portant nomination de Monsieur Michel METTEN en qualité d'Attaché de Direction au CHRU de Montpellier, et en date du 1er février 2002 le nommant Directeur Adjoint de 2ème classe au CHRU de Montpellier, et à ce jour Directeur Adjoint hors classe au CHRU de Montpellier,
- VU l'arrêté ministériel du 25 juin 1997 portant nomination de Monsieur Pierre-Jean DOMENGENS en qualité de Directeur Adjoint au CHRU de Montpellier et à ce jour Directeur Adjoint Hors Classe au CHRU de Montpellier,
- VU le décret du 10 janvier 2011 portant nomination de Monsieur Philippe DOMY, en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (Hérault),
- CONSIDERANT l'organigramme de gouvernance en date du 17 janvier 2011,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** - Délégation permanente est donnée à Monsieur Pierre-Jean DOMENGENS, Directeur des Achats et des Marchés publics, à l'effet de signer, au nom du Directeur Général du CHRU :

1.1 - tous contrats, décisions, conventions ou autres documents, relatifs à la gestion de la Direction des Achats et des marchés publics, à l'exception des tableaux d'avancement et des sanctions disciplinaires ;

1.2 - tous marchés et contrats gérés par la Direction des Achats et des marchés publics ;

1.3 - toutes correspondances internes et externes concernant la Direction des Achats et des marchés publics, à l'exclusion des courriers échangés avec le Président du Conseil de Surveillance, les élus locaux ou nationaux et les autorités de tutelle. Toutefois, les réponses urgentes sous forme électronique à des demandes de la Tutelle exprimées elle-mêmes sous forme électronique pourront être adressées directement au demandeur par le Directeur des Achats et des marchés publics, après avoir apprécié, sous sa responsabilité, l'opportunité d'une validation préalable par le Directeur Coordonnateur du Pôle des Directions Prestataires de Services ou la Direction Générale, laquelle devra systématiquement être destinataire d'une copie des échanges intervenus.

1.4 - toutes décisions et tous documents relatifs aux engagements, liquidations des dépenses et des recettes au titre de l'ensemble des comptes dont il assure la gestion et ce dans la limite des crédits approuvés, cette signature emportant attestation du caractère exécutoire des pièces justificatives des mandats et titres.

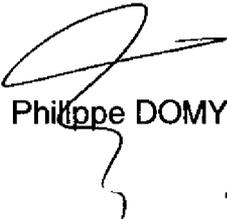
**ARTICLE 2** - En cas d'absence ou d'indisponibilité de Monsieur Pierre-Jean DOMENGES, délégation est donnée à Monsieur Michel METTEN, Directeur Adjoint, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de Monsieur Pierre-Jean DOMENGES et au nom du Directeur Général, l'ensemble des documents, décisions et correspondances visés à l'article 1<sup>er</sup> à l'exception de ceux mis à l'article 1.2.

**ARTICLE 3** - En tant que directeur de garde pour l'ensemble du CHRU, Monsieur Pierre-Jean DOMENGES, est également habilité à signer, pendant la période de garde, tous documents nécessaires à la continuité du bon fonctionnement du service public hospitalier.

**ARTICLE 4** - La présente décision prend effet à partir de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Hérault. Elle annule et remplace la décision n° 2011-10 du 17 janvier 2011.

Fait à Montpellier, le 29 juin 2011

Le Directeur Général,

  
Philippe DOMY



**DECISION N° 2011-48 PORTANT  
DELEGATION DE SIGNATURE**

**Le Directeur Général,**

- VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles D6143-33 à D6143-35 relatifs à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,
- VU le décret n°2005-921 du 2 août 2005 modifié par décret n° 2010-259 du 11 mars 2010 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements publics de santé,
- VU les arrêtés ministériels en date du 1<sup>er</sup> octobre 1996 portant nomination de Madame Catherine BARBEZIEUX en qualité d'Attachée de Direction au CHRU de Montpellier et du 15 janvier 2003 la nommant Directeur de 2<sup>ème</sup> classe au CHRU de Montpellier, et à ce jour Directeur Adjoint hors classe au CHRU de Montpellier,
- VU les arrêtés ministériels en date du 9 novembre 1992 portant nomination de Monsieur Thierry NEGRE en qualité d'Attaché de Direction au CHRU de Montpellier et en date du 5 avril 2000 le nommant Directeur Adjoint de 2<sup>ème</sup> classe au CHRU de Montpellier, et à ce jour Directeur Adjoint hors classe au CHRU de Montpellier,
- VU le décret du 10 janvier 2011 portant nomination de Monsieur Philippe DOMY, en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (Hérault),
- CONSIDERANT l'organigramme de gouvernance en date du 17 janvier 2011,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** - Délégation permanente est donnée à Madame Catherine BARBEZIEUX, Directeur coordonnateur du pôle des Directions Prestataires de Services, qui lui donne vocation à coordonner et à agir en tant que de besoin sur les actions développées par :

- la Direction des Droits du Patient, de l'Ethique, des Affaires Juridiques et Assurances,
- la Direction des Ressources humaines, du Développement Social, de l'Institut des formations et des écoles,
- la Direction des Technologies de l'Information et des Télécommunications,
- la Direction des Achats et des Marchés publics,
- la Direction des Travaux, du Biomédical, du Patrimoine, de la Sécurité incendie et du Développement durable,
- la Direction de la Logistique et de l'Hôtellerie,
- la Direction des Affaires Financières,

à l'effet de signer, au nom du Directeur Général du CHRU :

1.1 - toutes décisions et tous documents relatifs à la coordination et à la gestion du Pôle des Directions Prestataires de Services ;

1.2 - tous marchés et contrats gérés par la Direction des Achats et des marchés publics ;

1.3 - toutes décisions et tous documents relatifs aux engagements, liquidations, mandatements et ordonnancements des dépenses et des recettes au titre de l'ensemble des comptes du CHRU de Montpellier et pour la totalité des crédits approuvés à l'exception de ceux relevant de la responsabilité du comptable matières de l'établissement ;

1.4 - tous contrats, décisions, conventions, ou autres documents relatifs à la gestion des ressources humaines et du développement social, à l'exception des tableaux d'avancement, des sanctions disciplinaires et de la désignation des jurys de concours ;

1.5 - toutes correspondances internes et externes concernant la coordination et la gestion des directions faisant partie du Pôle des Directions Prestataires de Services, à l'exclusion des courriers échangés avec le Président du Conseil de Surveillance, les élus locaux et nationaux et les autorités de tutelle. Toutefois, les réponses urgentes sous forme électronique à des demandes de la Tutelle exprimées elle-mêmes sous forme électronique pourront être adressées directement au demandeur par le Directeur du pôle des Directions Prestataires de Services, après avoir apprécié, sous sa responsabilité, l'opportunité d'une validation préalable par la Direction Générale, laquelle devra systématiquement être destinataire d'une copie des échanges intervenus.

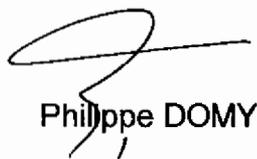
**ARTICLE 2** - En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Catherine BARBEZIEUX, délégation est donnée à Monsieur Thierry NEGRE, Directeur Adjoint, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de Madame Catherine BARBEZIEUX et au nom du Directeur Général, l'ensemble des documents, décisions et correspondances visés à l'article 1<sup>er</sup> à l'exception de ceux mis à l'article 1.2.

**ARTICLE 3** - En tant que directeur de garde, Madame Catherine BARBEZIEUX est également habilitée à signer, pendant la période de garde, tous documents nécessaires à la continuité du bon fonctionnement du service public hospitalier.

**ARTICLE 4** - La présente décision prend effet à partir de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Hérault. Elle annule et remplace la décision n°2011-04 du 17 janvier 2011.

Fait à Montpellier, le 29 juin 2011

Le Directeur Général,

  
Philippe DOMY





*Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
DDTM 34*

Montpellier, le 6 juillet 2011

Secrétariat Général

Arrêté DDTM 34 – 2011-07-01043

\*\*\*\*\*

SUBDELEGATION DE SIGNATURE

LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
ET DE LA MER DE L'HÉRAULT

(Ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses)

\*\*\*\*\*

**VU** le décret du 11 décembre 2008 portant nomination de Monsieur Claude BALAND, préfet hors classe, préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

**VU** l'arrêté du premier Ministre en date du 1er janvier 2010 nommant Madame Mireille JOURGET, directrice départementale des territoires et de la mer de l'Hérault ;

**VU** l'arrêté du premier Ministre en date du 12 février 2010 nommant directeur départemental interministériel adjoint de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault, Monsieur Yves GAVALDA ;

**VU** l'arrêté du premier Ministre en date du 29 avril 2011 nommant Monsieur Frédéric BLUA, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de l'Hérault;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DDTM34 – 2011 – 02 - 00477 du 10 février 2011 portant délégation de signature à Madame Mireille JOURGET, directrice départementale des territoires et de la mer de l'Hérault, responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux budgets des ministères visés dans l'annexe dudit arrêté ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DDTM34 – 2011 – 02 – 00519 du 24 février 2011 portant délégation de signature à Madame Mireille JOURGET, directrice départementale des territoires et de la mer de l'Hérault, pour l'ordonnancement secondaire délégué du BOP 333, action 2 ;

# **DECIDE**

## **ARTICLE 1**

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves GAVALDA, directeur départemental interministériel adjoint, à l'effet de signer toutes les décisions figurant aux articles I à III des arrêtés préfectoraux n° DDTM34 – 2011 -02 – 00477 et 00519 des 10 et 24 février 2011 susvisés portant délégation de signature du préfet.

## **ARTICLE 2**

Délégation est également donnée à Monsieur Jean-Pascal DEVIS, adjoint du délégué à la mer et au littoral Hérault - Gard, à Monsieur François ROUS, secrétaire général et Madame Jeanne HARO, secrétaire général adjoint en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice et des directeurs-adjoints.

## **ARTICLE 3**

En ce qui concerne les engagements juridiques matérialisés par les MAPA, dont le montant est inférieur à 90 000 € HT ainsi que les pièces de liquidation de dépenses de toute nature, subdélégation est donnée aux chefs de service suivants :

- Madame Florence BARTHELEMY, chef du Service Agriculture, Forêt, gestion des Espaces Naturels (SAFEN),
- Madame Marie-Pierre BOTTERO, chef du Service de l'Education et de la Sécurité Routières (SESR),
- Madame Agathe ANDRE-DOUCET, chef du Service d'Aménagement Territorial Est (SATE),
- Monsieur Gérôme PIGNARD, responsable de la Mission des Systèmes d'Information (MSI),
- Monsieur Hervé DURIF, responsable de la Mission Connaissance Etude et Prospectives (MCEP),
- Monsieur Olivier ALEXANDRE, chef du Service Environnement et Aménagement Durable du Territoire (SEADT),
- Monsieur Guy LESSOILE, chef du Service Eau et Risques (SER),
- Monsieur Henri CLARET, chef du Service Habitat – Urbanisme (SHU),
- Monsieur Jean-Paul SERVET, chef du Service d'Aménagement Territorial Ouest (SATO),
- Monsieur Vincent MONTEL, chef du Service d'Aménagement Territorial Nord (SATN).

## **ARTICLE 4**

La signature des délégataires et leur qualité devront être précédées de la mention suivante : "La directrice départementale des territoires et de la mer de l'Hérault et par délégation... ».

## **ARTICLE 5**

La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Hérault et Madame la directrice des finances publiques et publiée au recueil des actes administratifs.

La directrice départementale des  
territoires et de la mer de l'Hérault,

**Signé**

Mireille JOURGET

Monsieur Yves GAVALDA  
Signature                  Paraphe  
**Signé**

Monsieur Jean-Pascal DEVIS  
Signature                  Paraphe  
**Signé**

Monsieur François ROUS  
Signature                  Paraphe  
**Signé**

Madame Jeanne HARO  
Signature                  Paraphe  
**Signé**

Madame Florence BARTHELEMY  
Signature                  Paraphe  
**Signé**

Madame Marie-Pierre BOTTERO  
Signature                  Paraphe  
**Signé**

Madame Agathe ANDRE-DOUCET  
Signature                  Paraphe  
**Signé**

Monsieur G r me PIGNARD  
Signature                  Paraphe  
**Sign **

Monsieur Herv  DURIF  
Signature                  Paraphe  
**Sign **

Monsieur Olivier ALEXANDRE  
Signature                  Paraphe  
**Sign **

Monsieur Guy LESSOILE  
Signature                  Paraphe  
**Sign **

Monsieur Henri CLARET  
Signature                  Paraphe  
**Sign **

Monsieur Jean-Paul SERVET  
Signature                  Paraphe  
**Sign **

Monsieur Vincent MONTEL  
Signature                  Paraphe  
**Sign **



PREFET DE L'HERAULT

*Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
DDTM 34*

Montpellier, le 6 juillet 2011

*Secrétariat Général*

**Arrêté n° DDTM 34 – 2011 – 07 - 01041**

SUBDELEGATION DE SIGNATURE

LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

ET DE LA MER DE L'HERAULT

\*\*\*\*\*

**VU** le décret du 11 décembre 2008 portant nomination de M. Claude BALAND, préfet hors classe, en qualité de Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault ;

**VU** l'arrêté du Premier Ministre en date du 1er janvier 2010 nommant Mme Mireille JOURGET, Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2011-I-1485 du 5 juillet 2011 donnant délégation de signature à Madame Mireille JOURGET, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et Forêts, Directrice départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice, délégation de signature est donnée à Monsieur GAVALDA, directeur départemental interministériel adjoint et Monsieur Frédéric BLUA, directeur départemental interministériel adjoint, délégué à la mer et au littoral Hérault Gard, à l'effet de signer toutes les décisions figurant à l'article I de l'arrêté préfectoral n°2011-I-1485 du 5 juillet 2011.

## **ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est également donnée aux Chefs de service, à leurs adjoints et aux chefs d'unités, chacun dans le cadre de leurs attributions et compétences énoncées ci-après, en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice et des Directeurs-adjoints :

### **I - EN CE QUI CONCERNE L'ADMINISTRATION GENERALE**

#### **a) Personnel**

- Monsieur François ROUS, Secrétaire Général
- Madame Jeanne HARO, Secrétaire Général adjoint

En ce qui concerne les congés annuels et jours RTT des agents relevant de leur structure :

- Messieurs Gêrôme PIGNARD responsable de la Mission des Systèmes d'Information, Hervé DURIF responsable de la Mission Connaissance Etude et Prospectives, Olivier ALEXANDRE, Chef du service Environnement et Aménagement Durable du Territoire et Patrick GEYNET, Adjoint du Chef du service Environnement et Aménagement Durable du Territoire, Madame Florence BARTHELEMY Chef du service Agriculture, Forêts et Gestion espaces naturels, Madame Mylène RAUD, responsable de la Coordination des contrôles, valorisation des données, contrôle de gestion, Messieurs Guy LESSOILE, Chef du service Eau et Risques, Eric MUTIN, Adjoint du Chef du service Eau et Risques, Henri CLARET, Chef du service Habitat Urbanisme, Mademoiselle Laetitia GAYRAUD, Adjointe du Chef du service Habitat Urbanisme, Mesdames Marie Pierre BOTTERO, Chef du service de l'Education et de la Sécurité Routière, Martine COUDERC, Chef de l'unité Examens, Education routière, Messieurs Philippe LERMINE, Chef de l'unité Sécurité Routière et Gestion de Crise, Daniel GELLY, Chef de l'unité Bureau unique Education Routière, Jean-Pascal DEVIS, Adjoint du Délégué à la Mer et au Littoral Hérault-Gard, Jean Paul SERVET, Chef du service d'Aménagement Territorial Ouest, Christophe BELTRAN, Chargé de mission Aménagement, Mesdames Agathe ANDRE-DOUCET, Chef du service d'Aménagement Territorial Est et Delphine CAFFIAUX, Adjointe du Chef du service d'Aménagement Territorial Est et Messieurs Vincent MONTEL, Chef du service d'Aménagement Territorial Nord, Bertrand FLORIN, Chef de l'unité Urbanisme-Accessibilité et Christian GOBIN, Chef de l'unité Moyens et Logistique et Madame Sylvie BUCHELI, Chef de l'Unité personnel et Compétences

#### **b) Responsabilité civile**

- Monsieur François ROUS, Secrétaire Général
- Madame Jeanne HARO, Secrétaire Général adjoint

#### **c) Certificat annuel de régularité**

- Madame Marie Pierre BOTTERO, Chef du service de l'Education et de la Sécurité Routière

- Monsieur Philippe LERMINE, Chef de l'unité Sécurité Routière et Gestion de Crise

## **II - EN CE QUI CONCERNE LES ROUTES, LA CIRCULATION ROUTIERE ET AUTOROUTIERE**

### **a) Exploitation des routes et autoroutes**

- Madame Marie Pierre BOTTERO, Chef du service de l'Education et de la Sécurité Routière
- Monsieur Philippe LERMINE, Chef de l'unité Sécurité Routière et Gestion de Crise

### **b) Éducation routière**

- Madame Marie Pierre BOTTERO, Chef du service de l'Education et de la Sécurité Routière
- Monsieur Daniel GELLY, Chef de l'unité Bureau unique Education Routière
- Madame Martine COUDERC, Chef de l'unité Examens, Education routière

## **III - EN CE QUI CONCERNE L'ENVIRONNEMENT**

### **a) Milieu physique : eau et milieux aquatiques**

- Monsieur Guy LESSOILE, Chef du service Eau et Risques
- Monsieur Eric MUTIN, Adjoint du Chef du service Eau et Risques

### **b) Prévention des pollutions, des risques et des nuisances**

relativement aux articles III-b-1 et III-b-2

- Monsieur Olivier ALEXANDRE, Chef du service Environnement et Aménagement Durable du Territoire
- Monsieur Patrick GEYNET, Adjoint du Chef du service Environnement et Aménagement Durable du Territoire

en ce qui concerne les articles III-b-3, III-b-4 et III-b5

- Monsieur Guy LESSOILE, Chef du service Eau et Risques
- Monsieur Eric MUTIN, Adjoint du Chef du service Eau et Risques

### **c) Protection de la nature (livre IV, titre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement CE), d) Chasse et destruction des animaux nuisibles (livre IV, titre 2 du Code de l'Environnement et livre IV, titre 2 du Code de l'Environnement)**

- Madame Florence BARTHELEMY, Chef du service Agriculture, Forêts et Gestion espaces naturels
- Madame Mylène RAUD, responsable de la Coordination des contrôles, valorisation des données, contrôle de gestion

**e) Pêche (livre IV, partie législative et livre II – titre 3 et titre 4 – section III section réglementaire du Code de l'Environnement et livre II, titre 3 du Code Rural) et f) Sécurité des ouvrages hydrauliques et g) Loi sur l'eau**

- Monsieur Guy LESSOILE, Chef du service Eau et risques
- Monsieur Eric MUTIN, Adjoint du Chef du service Eau et Risques

**h) Etablissement de documents administratifs**

- Monsieur Olivier ALEXANDRE, Chef du service Environnement et Aménagement Durable du Territoire
- Monsieur Patrick GEYNET, Adjoint du Chef du service Environnement et Aménagement Durable du Territoire
- Madame Florence BARTHELEMY, Chef du service Agriculture, Forêts et Gestion espaces naturels
- Madame Mylène RAUD, responsable de la Coordination des contrôles, valorisation des données, contrôle de gestion
- Monsieur Guy LESSOILE, Chef du service Eau et Risques
- Monsieur Eric MUTIN, Adjoint du Chef du service Eau et Risques

**IV - EN CE QUI CONCERNE LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ELECTRIQUE**

- Monsieur Olivier ALEXANDRE, Chef du service Environnement et Aménagement Durable du Territoire
- Monsieur Patrick GEYNET, Adjoint du Chef du service Environnement et Aménagement Durable du Territoire

**V - EN CE QUI CONCERNE LA VILLE ET L'HABITAT**

- Monsieur Henri CLARET, Chef du service Habitat Urbanisme
- Mademoiselle Laetitia GAYRAUD, Adjointe du Chef du service Habitat Urbanisme

**VI - EN CE QUI CONCERNE L'AMENAGEMENT FONCIER ET L'URBANISME**

- Monsieur Henri CLARET, Chef du service Habitat Urbanisme
- Mademoiselle Laetitia GAYRAUD, Adjointe du Chef du service Habitat Urbanisme
- Monsieur Jean Paul SERVET, Chef du service d'Aménagement Territorial Ouest
- Madame Agathe ANDRE-DOUCET, Chef du service d'Aménagement Territorial Est
- Madame Delphine CAFFIAUX, Adjointe du Chef du service d'Aménagement Territorial Est
- Monsieur Vincent MONTEL, Chef du service d'Aménagement Territorial Nord

En cas d'empêchement des chefs de services ou de leurs adjoints, pour les attributions codifiées **a) Instruction des actes d'urbanisme de compétence de l'Etat, b) Décisions, c) Contrôle de la conformité des travaux réalisés après décision prise par le Préfet ou par délégation préfectorale, d) Avis conformes :**

- Madame Claire DOLLE, Chef de l'unité Animation, coordination des politiques d'aménagement
- Monsieur Louis PAGES, Chef de l'unité Doctrine urbanisme habitat environnement
- Monsieur Julien CHAULET, Chef de l'unité Aménagement, Planification
- Monsieur Philippe GALAND, Chef de l'unité Aménagement plaines méditerranéennes canal du midi
- Monsieur Paul-Claude ARNAUD, Chef de l'unité Aménagement hauts cantons
- Monsieur Bertrand FLORIN, Chef de l'unité Urbanisme - Accessibilité

**et pour les attributions codifiées e) Avis juridique sur les actes relatifs à l'application du droit des sols :**

- Monsieur David DURAND, Chef de l'unité Affaires juridiques
- Madame Anne GUIZIOU, Chef de l'unité Affaires juridiques

## **VII - EN CE QUI CONCERNE LES TRANSPORTS**

- Madame Marie Pierre BOTTERO, Chef du service de l'Education et de la Sécurité Routière
- Monsieur Philippe LERMINE, Chef de l'unité Sécurité Routière et Gestion de Crise

## **VIII - EN CE QUI CONCERNE LA COMMUNICATION DE DOCUMENTS**

- Monsieur François ROUS, Secrétaire Général
- Madame Jeanne HARO, Secrétaire Général adjoint

## **IX - EN CE QUI CONCERNE LE DOMAINE PRIVE DE L'ÉTAT**

- Monsieur François ROUS, Secrétaire Général
- Madame Jeanne HARO, Secrétaire Général adjoint

## **X - EN CE QUI CONCERNE LA MER ET LE LITTORAL**

- Monsieur Jean-Pascal DEVIS, Adjoint du Délégué à la Mer et au Littoral Hérault-Gard

En cas d'absence ou d'empêchement de l'Adjoint du Délégué à la Mer et au Littoral Hérault-Gard, pour les attributions codifiées ci-après :

### **a – Gestion et conservation du domaine public maritime et portuaire**

Madame Agathe ANDRE-DOUCET, Chef du service d'Aménagement Territorial Est

Madame Delphine CAFFIAUX, Adjointe du Chef du service d'Aménagement

Territorial Est

Monsieur Jean JORGE, Chef de l'unité Pôle EST Domaine Public Maritime  
Monsieur Jean Paul SERVET Chef du service d'Aménagement Territorial

Ouest

Monsieur Christophe BELTRAN, Chargé de mission Aménagement SATO

### **b – Politique de la mer et du littoral**

Monsieur Jean-Luc DESFORGES, Chef de l'unité Actions interministérielles et mer pour ce qui concerne :

- Police des épaves maritimes
- Commissions nautiques locales
- Chasse sur le domaine public
- Pêche maritime à pied à titre professionnel
- Police des pêches maritimes - Plaisance
- Permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur
- Contrôle sanitaire et technique des produits de mer
- Tutelle des comités locaux des pêches maritimes et des élevages marins

Monsieur Claude GRIMAULT, Chargé de la mission animation coordination pour le littoral et chef de l'unité Cultures marines et littoral en ce qui concerne :

- Tutelle des comités locaux des pêches maritimes et des élevages marins
- Contrôle des coopératives maritimes
- Contrôle sanitaire et technique des produits de mer
- Autorisations d'exploitation de cultures marines
- Mesures d'ordre social de la pêche
- Pêche maritime à pied à titre professionnel
- Chasse sur le domaine public
- Permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur

Monsieur Philippe FRIBOULET, Chef de l'unité Affaires Portuaires

- Police des épaves maritimes
- Police portuaire et sûreté

## **XI - EN CE QUI CONCERNE L'AGRICULTURE ET LES ESPACES NATURELS**

- Madame Florence BARTHELEMY, Chef du service Agriculture, Forêts et Gestion espaces naturels
- Madame Mylène RAUD, responsable de la Coordination des contrôles, valorisation des données, contrôle de gestion

## **XII - EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PUBLICS DE L'ETAT**

- Monsieur François ROUS, Secrétaire Général
- Madame Jeanne HARO, Secrétaire Général adjoint

### **ARTICLE 3**

Sont réservées à la signature de la Directrice départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault :

⇒ les correspondances adressées aux :

- ministres (cabinets, directeurs d'administrations centrales....)
- préfets de départements, région

- élus, maires, parlementaires, conseillers généraux, régionaux, président d'établissement public de coopération intercommunale
- président des chambres consulaires
- corps d'inspection des administrations centrales
- directeurs des services déconcentrés

⇒ les décisions (arrêtés, courriers...) engageant l'état sur les politiques départementales.

⇒ les décisions individuelles ou non, défavorables.

#### **ARTICLE 4**

La signature des délégataires et de leur qualité devront être précédées de la mention suivante : « La Directrice départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault et par délégation ... »

#### **ARTICLE 5**

La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault et publiée au recueil des actes administratifs.

La Directrice départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault,

**Signé**

Mireille JOURGET